

Demande de délivrance de certificat personnel avancé

Détails du contact

Prénom(s)	
Nom	
Titre (Dr./Prof.) ¹	
Adresse e-Mail	

1) entrée optionnel

Détails additionnels

Adresse privée (rue, code postal, lieu)	
Numéro de téléphone privé	
Numéro de téléphone portable	

Documents d'identité officiels vérifiés

No. du passeport ou carte d'identité (Demandeur)	
--	--

Toutes les données sont conservées sous clé et de manière strictement confidentielle selon la loi fédérale sur la protection des données.

Le demandeur assure que tous les titulaires de certificat soient informés au plus tard au moment de l'acceptation du certificat des devoirs suivants:

- Tous les détails et les explications relatives aux informations dans les certificats sont véridiques.
- Les données personnelles ne sont pas utilisées pour la création du code d'identification personnel (PIN) ou du mot de passe.
- Les clés privées des titulaires de certificat sont protégées et conservées séparément du code d'identification personnel (PIN) correspondant.
- Aucune personne non autorisée n'a accès aux clés privées.
- Le certificat est uniquement utilisé en concordance avec la Certificate Policy (CP/CPS).
- Le titulaire du certificat déclare immédiatement comme non valable un certificat si les informations du certificat ne sont plus valables ou la clé privée a été perdue, volée ou possiblement compromise.
- Le titulaire du certificat est d'accord avec la publication du certificat.
- Les conditions d'utilisation suivantes sont acceptées et appliquées dans leur totalité.

Directives pour remplir la demande

Documents d'identité officiels vérifiés

Les documents suivants sont à remettre avec la demande:

- Copie du passeport ou de la carte d'identité du demandeur

Conventions générales d'appellation

Le nom doit identifier le titulaire du certificat clairement et avoir une forme compréhensible pour les êtres humains. Les certificats ne peuvent être délivrés qu'à un nom officiel du titulaire du certificat. Des certificats anonymes ne sont pas possibles.

Le nom enregistré du titulaire du certificat doit être clair et non ambigu. Le nom ne peut être utilisé plusieurs fois que si le titulaire du certificat possède plusieurs certificats avec une utilisation de clé différente.

Les caractères permis sont : a-z A-Z 0-9 / espaces. L'umlaut est écrit en deux lettres (p. ex. Ä = Ae).

Conventions d'appellation pour les personnes naturelles

Des suppléments au nom (titre) ne peuvent être utilisés que lorsque ceux-ci figurent sur les documents d'identité officiels (p.ex. „Dr Peter R. Mueller“).

Conditions générales d'utilisation des certificats QuoVadis

Acceptation du certificat

Un certificat est accepté par le titulaire du certificat si le certificat est utilisé ou aucune demande de révocation n'est présentée dans un délai de 10 jours après réception. Des certificats incorrectement délivrés doivent être notifiés immédiatement à QuoVadis.

Annulation

L'annulation d'un certificat peut être réalisée par téléphone, par e-mail ou par une note écrite à la main à QuoVadis. La suspension de certificats n'est pas autorisée. Une fois annulé, le certificat ne peut plus être renouvelé ou prolongé.

Renouvellement du certificat à l'aide d'une clé nouvelle

En cas de renouvellement d'un certificat, le titulaire du certificat doit confirmer que les informations du certificat restent inchangées et que les documents d'identité officiels avec photographie ainsi que les autres documents présentés lors de la délivrance du certificat sont toujours valables. L'ancien certificat n'est pas annulé après la délivrance du nouveau certificat et reste valable jusqu'à la date d'échéance.

Devoirs du titulaire du certificat

L'utilisateur s'engage à

- a) sauvegarder sa clé privée et à prendre toutes les mesures de précaution adéquates et nécessaires pour la protéger contre vol, manipulation, danger, perte, dommage, défaut, libération, modification ou usage non autorisé (mot de passe, token ou smartcard et données d'activation inclus),
- b) exercer le contrôle exclusif et complet en ce qui concerne l'utilisation de la clé privée,
- c) notifier immédiatement à QuoVadis en cas de danger ou d'un autre cas mentionné sous (a) ainsi qu'au cas où le titulaire du certificat croit ou suppose que c'est le cas,
- d) utiliser son certificat uniquement selon les lois et les réglementations applicables,
- e) cesser immédiatement et irrévocablement l'utilisation du certificat après la cessation, la révocation ou l'échéance du contrat d'utilisation,
- f) prendre toutes les mesures adéquates pour ne pas compromettre la sécurité ou l'intégrité de la PKI QuoVadis
- g) faire annuler immédiatement la clé privée en cas de perte ou abus,
- h) informer QuoVadis dans le délai d'un mois, par écrit ou par courriel signé, en cas de modification des données du titulaire du certificat, en particulier l'adresse et l'adresse courriel,
- i) payer les frais et honoraires convenus dans les délais fixés.

Si le titulaire du certificat viole ses devoirs, considérablement ou gravement, QuoVadis est autorisé à annuler le certificat aux frais du client.

Responsabilité du titulaire du certificat

Le titulaire d'une clé de signature est responsable des dommages causés à des tiers qui ont compté sur un certificat valable d'un fournisseur autorisé de services de certification. Le titulaire du certificat n'est pas responsable s'il peut prouver qu'il a pris toutes les mesures de précaution nécessaires et raisonnables pour prévenir l'abus de la clé privée.

Durée de contrat et délais de préavis

La durée minimale de contrat correspond à la durée de validité indiquée dans le certificat.

Le contrat peut être résilié par les deux contractants avec un délai de trois mois avant l'échéance de la durée minimale de contrat. Le préavis doit être donné à QuoVadis, par écrit ou courriel signé, au moins trois mois avant la date à laquelle il entre en vigueur.

La durée du contrat est prolongée à chaque fois pour la durée de validité du certificat si le contrat n'est pas résilié par écrit ou courriel signé au moins trois mois avant l'échéance.

Droits et devoirs après la cessation du contrat

Des actions qui ont été mises en place avant la cessation survivent à la durée officielle du contrat. Tous les droits et devoirs restent en vigueur après la cessation.

Informations additionnelles

La page web de QuoVadis (www.quovadis.ch) vous offre des informations additionnelles sur les documents relatifs aux droits et devoirs de l'utilisateur.

- QuoVadis Certification Policy CP/CPS
- QuoVadis Relying Party Agreement
- QuoVadis Terms and Conditions of Use
- QuoVadis User Agreement

Des modifications dans les documents sont publiées sur la page web.

Contacts, service de révocation (7x24x365), support (heures de bureau)

QuoVadis Trustlink Schweiz AG, Teufenerstrasse 11, 9000 St. Gallen

Tél. +41 71 272 60 60, Fax +41 71 272 60 61, info.ch@quovadisglobal.com, www.quovadis.ch

Service de révocation: www.quovadis.ch

Support (pendant les heures de bureau): Tél. +41 71 272 60 60, support.ch@quovadisglobal.com

Demandeur	
Lieu, date	Signature du demandeur
QuoVadis Trustlink Schweiz AG	
Lieu, date	Signature de l'employé du bureau d'enregistrement